



Lus-la-Croix-Haute - Bulletin municipal n° 36 automne-hiver 2013



L'édito du Maire

J'espère que la saison estivale, malgré les conditions climatiques pas toujours favorables a été positive.

Le dossier eau et assainissement commence à toucher à sa fin puisque les travaux du centre du village sont achevés et que la station d'épuration (STEP) est prête à être raccordée.

Le poste de refoulement des égouts, versant gendarmerie, est en cours de réalisation. Les travaux effectués rue de la Poste avec la pose d'un tuyau

de refoulement d'égouts, la réfection totale du réseau d'eau potable et la séparation des eaux pluviales sont terminés, seul le goudronnage reste à faire. L'an prochain les lotissements périphériques seront raccordés au réseau et les travaux de la station d'épuration de la Jarjatte débuteront. En ce qui concerne la maison médicale, l'avant projet sommaire de la rénovation du bâtiment a été présenté au conseil, les demandes de subventions ont été faites et les appels d'offre devraient débuter au premier trimestre 2014.

Quant à la venue d'un médecin, nous mettons tout en oeuvre pour en recruter un, suite aux diverses annonces, nous avons accueilli une personne très intéressée et nous espérons une suite favorable.

Vous avez pu constater que des travaux ont débuté au carrefour du

Grand Logis, cet aménagement du carrefour va, d'une part, permettre de sécuriser l'entrée vers le village et d'autre part d'aménager des arrêts de bus conformes à la sécurité de tous. L'aménagement paysager est à l'étude ainsi l'entrée du village qui deviendra plus voyante et plus attractive.

La poste est toujours au centre de nos préoccupations, nous résistons farouchement au passage à une agence postale communale, **aidez-nous en utilisant le plus possible les services de la poste et de la banque postale.** Nous comptons sur vous ! En cette fin d'année, je vous souhaite à tous de bonnes fêtes de Noël et du jour de l'an et je vous donne rendez-vous pour les voeux de l'équipe municipale le 11 janvier.

Ginette Carmel

A l'occasion de la nouvelle année

Mme le maire, son conseil municipal et le conseiller général du canton vous présenteront leurs voeux le samedi 11 janvier 2013 à 17:30 h à la salle polyvalente
Un apéritif sera servi à l'issue de cette rencontre



Freddy Lambert a rejoint les services techniques du département sur un poste basé à Châtillon. Nous lui souhaitons bonne chance !



Le traditionnel repas des retraités, le 10 novembre, a rassemblé 76 convives heureux de partager cette occasion de convivialité.



Un vent glacial a accompagné cette cérémonie du 11 novembre. Georges Gastinel a rappelé le souvenir de tous ces soldats, morts pour la France.



■ Conseil municipal du 30 juin 2013

Présents : MM. Carmel, Bihlet, Lombard, Favier, Lauzier, Martins, Bonniot, Matheron.

Absents : MM. Gal, Liotard, Durand. Mme Lombard a été nommée secrétaire

Travaux d'assainissement séparatif des Billons

le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant n°4 au marché passé avec la Sté VERDI Ingénierie concernant la mission complémentaire de maîtrise d'œuvre pour la mise en séparatif du hameau les Billons, pour un montant de 5 930 € HT, soit 7 092.28 € TTC,

Cimetière – caveau provisoire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs d'utilisation comme suit : 1er mois gratuit, du 2ème au 6ième mois 50 €, au-delà 100 €.

Cimetière - concessions

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1 : Mme le Maire est chargée de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

Article 2 : Mme le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donnée délégation par la présente délibération.

Communauté de communes du Diois – nouvelle composition des EPCI (Etablissement public de

coopération intercommunale)

Le Conseil Municipal, par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide d'annuler la délibération en date du 06 mai 2013 relative à la CCD – nouvelle composition des EPCI et d'approuver la répartition suivante : 12 délégués titulaires pour les communes de plus de 1000 habitants, 3 délégués titulaires pour les communes de 401 à 1000 habitants, 2 délégués titulaires pour les communes de 201 à 400 habitants, 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour les communes de moins de 200 habitants

Dénomination d'une place

le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le nom de Pierre BOUVET à la place sur laquelle se situe le bâtiment du Centre d'Intervention et de Secours de Lus.

Délibération de principe - agents contractuels de remplacement

le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Mme le Maire, pour la durée restante de son mandat, à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des agents momentanément indisponibles.

Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents saisonniers ou occasionnels

le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Mme le Maire, pour la durée restante de son mandat, à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-2 de

la loi du 26 janvier 1984 précitée pour une durée de 3 mois, renouvelable une fois exceptionnellement.

Cession véhicule – MERCEDES MB TRAC 800

le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la cession du véhicule MERCEDES – MB TRAC 800, immatriculé 3461 SC 26, auprès d'un particulier et au prix convenu de 6 000.00 € TTC ;

Etrave chasse-neige de type H2

le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la cession de l'étrave de type H2 à la Sté Bialler pour un montant convenu de 2 200.00 € HT ;

Local communal – bail commercial

le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le renouvellement de la location par bail commercial du local de l'ancienne « Maison ONF » à M. Jérôme Payot, désigne Me Vieu, notaire en charge pour la rédaction de l'acte et décide que tous les frais, droits et émoluments correspondants seront supportés et acquittés par le locataire ;

Maison médicale – désignation du maître d'œuvre

le Conseil Municipal, à l'unanimité, après analyse des offres, décide de retenir la proposition de Mme Pascale LE GALL, architecte DPLG sur la base de 10% du montant des travaux.

Divers

Echange terrain le Grand Logis, le conseil souhaite être en possession d'éléments plus précis pour prendre une décision.

Notez bien !

Coupes affouagères 2014

Les coupes étant délivrées une seule fois dans l'année, la demande devra être faite à la Mairie impérativement avant le 31 mars 2014.

Paiement de facture d'eau

Rappel aux résidents secondaires lors de leur départ de fin d'été : n'oubliez pas d'effectuer le relevé du compteur et de l'apporter en Mairie !

Rappel aux propriétaires changeant de locataires ou vendant leur bien :

n'oubliez pas de venir le signaler à la Mairie pour qu'elle effectue le relevé du compteur d'eau au moment du changement !



■ Conseil municipal du 23 juillet 2013

Présents : MM. Carmel, Lombard, Favier, Gal, Liotard, Martins, Bonniot, Matheron

Absent(s) : MM. Durand

Pouvoir(s) : MM. Lauzier à Carmel, Bilhet à Favier

Mme Martins a été nommée secrétaire

Energie SDED (Syndicat départemental de l'énergie de la Drôme) – raccordement au réseau BT pour STEP des Preinas

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide : de valider le devis pour le raccordement au réseau basse tension pour alimenter la station d'épuration au lieu-dit le Preinas d'un montant global de 16 021.96 € HT dont 7 213.17 € HT à la charge de la commune

Energie SDED – révision statutaire et désignation électeurs au Comité Syndical

le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme dont le texte est conforme à celui adopté par le Comité syndical d'Energie SDED et désigne Mrs Matheron Alain et Bihlet Claude pour participer à la désignation des délégués devant siéger au Comité syndical.

Tarifs hébergeurs – entrées piscine municipale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter de faire bénéficier la clientèle de la location saisonnière du chalet de Mmes Maillat & de Saint Cyr du dispositif tarif hébergeurs à partir de la saison estivale 2013 et fixe le montant du forfait à 50 €.

RASED (Réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficulté) demande d'une aide financière

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer la somme de 100 €

Appel à la solidarité pour les communes sinistrées des Hautes-Pyrénées et Haute-Garonne

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de répondre favorablement à l'appel à la solidarité des communes sinistrées de ces départements et d'attribuer la somme de 100 € à l'Association des Maires des Hautes-Pyrénées et la somme de 100 € à l'Association des Maires de la Haute-Garonne ;

Voirie 2013 – demande de subvention auprès du Conseil Général de la Drôme : dépenses prévue pour réfection de la voirie communale : 106 051.75€ HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter l'aide du Conseil général de la Drôme

Bail gendarmerie –révision triennale du loyer

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider la proposition du nouveau montant du loyer fixé à 55 137 € à compter du 16 août 2013 ;

Divers

Installation de containers d'ordures semi enterrés : présentation par le technicien de la Communauté de communes du Diois du cahier des charges Le Conseil municipal prend en considération celui-ci mais n'est pas intéressé dans l'immédiat pour l'implantation des containers (5 ou 6 dépôts pour l'ensemble de la commune) vu la dispersion des hameaux.

Personnel communal – mutation externe : le Conseil municipal prend acte de la mutation de Freddy Lambert

Contrat Forestier Natura 2000 : afin de bénéficier du contrat forestier proposé par Natura 2000 et qui vise à valoriser les arbres sénescents du domaine forestier pour offrir un refuge à des petits animaux et insectes. Ce contrat qui s'étale sur 30 ans, selon les estimations actuelles, devrait rapporter environ 25 000 € à la commune, c'est pourquoi le conseil municipal sollicite des subventions Etat et Europe. Ces arbres porteront une plaque d'identification apposée par l'ONF pour assurer leur pérennité et contrôle.



Les projets et réalisations :

La journée du Buëch s'est déroulée le 29 juin 2013

Une cinquantaine de personnes étaient

réunies au pont du Trabuëch. Les participants ont pu suivre une balade lecture et découvertes dans le lit du Buëch, découvrir la pêche à la mouche et les petites bêtes de l'eau, les plus jeunes ont construit des fusées à eau, les enfants de l'école de Lus ont présenté leurs travaux,... Deux espèces de poissons ont pu être observées lors des pêches électriques : la truite et le chabot ! Merci à tous pour votre participation.

Ce document présente Natura 2000 et les mesures qui ont été mises en place sur Lus depuis le début de l'animation du site. De nouvelles actions sont en cours de programmation pour 2014. Si vous

avez des questions vous pouvez contacter la structure animatrice du site : mairie de Lus-la-Croix-Haute au 04 92 58 57 93.

Vous trouverez avec le bulletin l'encart "Lus-la-Croix-Haute un site Natura 2000"

Vous pouvez désormais suivre les actualités du site Natura 2000 en direct en consultant le site internet de la commune, dans la partie " Projets & réalisations ".



■ Travaux réalisés

- Les travaux de **Morlières** sont enfin terminés, montant 82.691,88 € HT, subventionné par FDAC et subvention parlementaire 10 000€

- Pour poursuivre la rénovation du **bâtiment de l'école** qui a compris : l'agrandissement de l'école, la mise aux normes électriques, la rénovation des anciennes classes, la réfection du pan sud des classes, l'étanchéité de la terrasse du logement, des travaux ont été réalisés pour refaire la totalité de la toiture des logements en très mauvais état, coût des travaux : 37.437,90 €, subventionnés à 34,75 %.

- A **la gendarmerie**, dernière tranche des huisseries, montant des travaux 2753,07 HT, subventionné à 39 %

- **Travaux à la salle polyvalente** : pour se conformer à la loi et faciliter l'accès de la Salle polyvalente aux personnes à mobilité réduite **des toilettes aménagées** ont été réalisées courant novembre, montant 11.009,76 HT, sans subvention..

Par ailleurs, des travaux sont en cours de réalisation à l'extérieur, coté nord ouest du bâtiment, afin de limiter les infiltrations d'eau pluviales qui posent problème au niveau des locaux des pompiers : création d'une dalle en béton et

récupération des eaux de la toiture, montant prévu 24.859,75 HT, sans subvention.

Suite à des infiltrations au niveau des piliers de la terrasse et des huisseries de la salle, des travaux d'étanchéité ont été effectués pour un montant de 5331,56€ HT

- La toiture du **bâtiment des Aiguilles** est en cours de rénovation pour un montant de 21.503,70€ HT, subvention de 2040 €.

- Suite à la vétusté du **chalet d'alpage des battants**, un nouveau chalet a été construit courant de l'été pour un montant 70.231 € HT, subventions Europe, région, département : 44.552€

- **Création d'un ossuaire - dépôt-itoire**, montant des travaux 8251,67€ HT, pas de subvention.

- **Achat unimog d'occasion** : 75.000€ HT et revente de l'ancien MBTRAC: 6000€ TTC

- **Achat d'une étrave neuve**, 8880€ HT et reprise d'une ancienne pour 2200 € HT.

- **Goudronnage** : il s'agit des emplois partiels sur l'ensemble des voiries communales pour un montant de 21.888€ HT subvention 29,75 %.

- Remplacement du tableau de commandes **des cloches de l'église** 1.321€ HT 54,212

- Restauration du **monument aux morts** 1800 € HT

■ Etat civil

Naissances

16/07/13, Morgane Orand
12/09/13, Marius Bennis
26/10/13, Mina Théobald

Mariages

06/07/13, Fabien Bertrand et Caroline Lamur
21/09/13, Inès de Saint Cyr et Dominique Maillot
09/11/13, Gwennou Coupier et Mathilde Bouteiller

Décès

06/02/13, Madeleine Truchet
14/02/13, Ginette Vigelle
26/02/13, Marc Sauvage
31/03/13, Simone Bonthoux
08/05/13, Galdino Verri
22/06/13, Dron Yves
24/06/13, Royère Claude
06/07/13, Villard Yvette
15/08/13, Todeschini Jean-Claude
02/12/13, Robert Jacob

■ Urbanisme rappel

Pour tous travaux, la loi vous oblige à vous rendre en Mairie pour déposer une demande :

- **de déclaration préalable de travaux** (réfection de toiture, vélux, véranda de moins de 20 m² ...)

- ou de **permis de construire** pour tout ce qui entraîne une modification de façade (création d'une véranda de plus de 20 m², d'une fenêtre, d'une porte, de panneaux photovoltaïques, d'un appentis ...)

Cette demande accompagnée des pièces justificatives est ensuite envoyée à la DDT qui l'examinera et vous rendra réponse.

Message du Secours catholique :

Pour les vacances d'été, accueillez un enfant de 6 à 11 ans !

Pour participer à son développement et à son épanouissement, pour contribuer à sa socialisation et promouvoir ses capacités, et pour favoriser son autonomie. Nous accompagnerons dans votre démarche

Secours Catholique AFV, Immeuble le Neptune 1 et 3, rue P. Langevin
07130 – SAINT-PÉRAY- 04 75 40 34 77 - afv.260 @secours-catholique.org



■ Conseil municipal du 4 octobre 2013

Présents : MM. Carmel, Bihlet, Lombard, Favier, Gal, Martins, Bonniot, Matheron

Absent(s) : MM. Durand, Lauzier

Pouvoir(s) : MM. Liotard, A Matheron
M. Favier a été nommé secrétaire

Secours sur pistes tarifs 2013/2014

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider le contrat de prestation pour trois saisons hivernales ;

Front de neige 65.00

Autres zones sur pistes 175.00

Zone exceptionnelle 550.00

Bâtiment communal – réfection toiture des Aiguilles

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise Lagier Bâtiment pour l'exécution des travaux de réfection couverture et zinguerie pour un montant de 21 503.70 € HT.

Bâtiment communal – chalets des Battants – maîtrise d'œuvre – avenant n° 1 au contrat

le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 au marché public de maîtrise d'œuvre du chalet des Battants pour un montant de 7 074.34 € TTC soit un pourcentage de diminution de - 9 % par rapport au montant du marché,

Don d'un particulier – acceptation pour comptabilisation

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide : de procéder à l'acceptation du don de 150.00 € émanant de M. Bertrand Fabien, d'accepter la condi-

tion liée à ce don de le destiner aux dépenses à caractère scolaire.

Bail avec l'entreprise Bouygues Télécom – avenant n° 1

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à l'avenant proposé au contrat de bail signé le 16 juillet 2012 avec la Sté Bouygues Télécom relatif au relais « les Essarts »

Travaux réseaux humides – avenant n° 1 au lot n° 2

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux du lot n° 2 relatif à la réalisation des canalisations d'eau potable et d'assainissement du centre bourg, pour un montant de + 77 028.36 € HT soit + 21.56% par rapport au montant du marché, d'autoriser M. le Président du Conseil Général de la Drôme, mandataire de la commune, à signer cet avenant n° 1 pour le lot n° 2 des travaux d'assainissement communal, de demander au Département de la Drôme de poursuivre la gestion de ce marché conformément aux attributions qui lui ont été confiées dans le cadre de son marché de mandat,

Travaux réseaux humides – avenant n° 1 au lot n° 3

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux du lot n° 3 relatif à la réalisation des canalisations de transfert des eaux usées, pour un montant de + 3 681.57 € HT soit + 2.44% par rapport au montant du marché, d'autoriser M. le Président du Conseil Général de la Drôme, mandataire de

la commune, à signer cet avenant n° 1 pour le lot n° 3 des travaux d'assainissement communal, de demander au Département de la Drôme de poursuivre la gestion de ce marché conformément aux attributions qui lui ont été confiées dans le cadre de son marché de mandat.

Syndicat Départemental d'énergie de la Drôme (SDED) – renforcement réseau poste Pinier – approbation du projet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le projet établi par le SDED, maître d'œuvre de l'opération et le plan de financement : dépenses : 26 805.68 € HT financées en totalité par le SDED.

Divers

Information relatives aux délibérations fiscales à prendre par les collectivités territoriales en cours d'année pour une application l'année suivante : pas de modification de l'existant

Vente d'un terrain communal à un particulier : suite défavorable car le commune a pour principe de ne pas vendre le domaine public

Déneigement saison 2013/2014 – recours ponctuel auprès d'un prestataire : solution à étudier pour une éventuelle mise en œuvre

Restructuration maison médicale : présentation de l'avant-projet sommaire au Conseil municipal

Ancienne école du Trabuëch : projet de changement de système de chauffage, devis en cours.

Animation de l'été

L'association Lus Culture dans le cadre des animations de "Lus en fête", au mois d'août, avait organisé une journée des auteurs avec comme point d'orgue une mise en bouche composée de raviolis sous la responsabilité et aux bons soins de personnes volontaires. Ce fut évidemment un succès ! Encore merci aux bénévoles. (Recette éditée par Lus Culture)





■ Le mot du Conseiller général

La Poste et vigilance citoyenne

Lors d'un précédent article, j'évoquais les difficultés rencontrées par La Poste tant au niveau de la gestion du courrier que de l'ouverture du bureau. Il faut bien avoir en tête qu'il s'agit maintenant de deux services distincts, avec chacun leur direction et leur organisation.

L'acheminement du courrier est dorénavant organisé depuis Luc et Die. Ainsi, un des facteurs de Lus devra aller chercher une partie du courrier au carrefour de la commune de Boulc pour distribuer sur la commune de Glandage voire celle de Boulc avant de venir faire sa tournée Lussoise Le bureau de poste quant à lui reste ouvert mais pour l'instant le personnel d'accueil n'est pas recruté sur place.

Nous devons être particulièrement vigilants au respect des jours et horaires indiqués et veiller à ce que le courrier soit distribué six jours sur sept. La direction de La Poste s'est de plus engagée à assurer la présence d'un conseiller financier à la demande.

Vos élus veillent au respect de la charte des services publics qui protège l'existence des bureaux de poste jusqu'en 2018. Ils vérifient également que comme le garantit la loi l'acheminement du courrier se fait tous les jours de la semaine sauf le dimanche.

Faites comme nous dès que vous constatez qu'un de ces points n'est pas respecté, par exemple se retrouver devant une porte fermée alors que les horaires affichés indiquent le contraire; écrivez et protestez...

Montrons de manière insistante et systématique que nous avons besoin de La Poste et que nous l'utilisons.

Adressez vos courriers avec copie en Mairie à :

Délégation Régionale du Groupe La Poste - CP 1007 allée Bernard Gangloff 26010 Valence cedex

*Alain Matheron
Vice Président du Conseil général
Conseiller général du Canton*

■ Infos du Centre de secours

Deux stages de Prévention et Secours Civiques de Niveau 1 (PCS1), ont été organisés le 9/3 et le 24/9 pour le compte de l'Union Départementale des Sapeurs pompier de la Drôme (UDSP26) par l'équipe de formation de Lus. Cette formation dispense au grand public les premiers secours, premier maillon de la chaîne des secours qui sont très important notamment au niveau de la réanimation cardio-pulmonaire. En moyenne deux ou trois sessions sont organisées par an, et désormais dans les nouveaux de Lus.

Début Septembre, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Drome (SDIS26) a doté le Cis Lus d'un nouveau Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV). Plus spacieux et plus fonctionnel, il per-

mettra d'effectuer les interventions avec un meilleur confort pour les victimes et les sapeurs.

Deux nouvelles recrues renforcent nos rangs cette année. Les sapeurs Casula Christophe et Michel Julie. Des retours très positifs de leurs formations mettent à l'honneur le CIS Lus.

Et vous ? Etes-vous motivés ? Si vous avez le désir d'aider votre prochain, si vous avez entre 18 et 55 ans, si vous aimez la vie de groupe et si le cadre hiérarchique vous convient, les pompiers de Lus recrutent, vous pouvez contacter le Chef de Centre le Lt Orand Patrick avec une lettre de motivation à son intention déposée au Centre ou contacter son Adjoint, le Caporal Tisseyre Sylvain au 06.71.87.50.29.

Sapeur pompier, pourquoi pas vous ?

Caporal Tisseyre Sylvain

■ Le SPANC

Ce service géré par la Communauté de communes du Diois, répond aux obligations de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30/12/2006 qui impose aux collectivités territoriales le contrôle des installations d'assainissement des habitations et autres bâtiments assimilés (écoles, ...) qui ne sont pas raccordés au réseau public de collecte des eaux usées.

Il a plusieurs missions :

- Informer et conseiller les usagers et professionnels, contrôler les installations sur un zonage établi en lien avec les communes

- Vérifier la conception et l'exécution des travaux en cas de création ou de réhabilitation d'une installation.

- Réaliser le diagnostic de toutes les installations existantes qui sera demandé par le notaire en cas de vente du bâtiment.

- Effectuer le contrôle du bon fonctionnement et du bon entretien des installations tous les 7 ans. Depuis 1er janvier 2013, le contrôle est effectué par le biais des agents du SPANC Le SPANC étant un Service Public, il doit être financé par le paiement d'une redevance perçue auprès du propriétaire de l'habitation bénéficiant d'un contrôle.

Le SPANC s'organise en quatre étapes : la collecte des eaux usées, la fosse toutes eaux de prétraitement, l'épandage et le système de rejet.

Pour info : F. Pironnet à la CCD au 04 75 22 29 44 ou à l'adresse spanc@paysdiois.fr.

Documents à télécharger sur le site : Règlement du SPANC CCD 2013